

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/521
S/14698
18 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 31 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 17 septembre 1981, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la délégation du Comité qui s'est rendue au Liban du 24 au 26 août 1981, à l'invitation de M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour provisoire et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

* A/36/150.

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN SUR SA VISITE AU LIBAN
(24-26 août 1981)

1. En réponse à l'invitation de S. Exc. N. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, une délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est rendue au Liban du 24 au 26 août 1981 pour constater de visu l'étendue des dommages causés par les attaques israéliennes durant le mois de juillet 1981.
2. La délégation était composée de S. Exc. M. Massamba Sarré, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de S. Exc. M. Niaz Naik, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, de S. Exc. M. Çoşkun Kirca, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et de S. Exc. M. Vladimir A. Kravets, Représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies. M. Yogaraj Yogasundram, chef du Groupe spécial des droits des Palestiniens, accompagnait la délégation.
3. Pendant son séjour au Liban, la délégation a été reçue par S. Exc. M. Salim el-Wazzan, premier ministre du Liban, par S. Exc. N. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et par S. Exc. M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.
4. La délégation a également rendu une visite de courtoisie à M. Iqbal Akhund, coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban.
5. La délégation s'est rendue dans le sud du pays et a constaté les dégâts causés à Saïda (Sidon), Nabbatiyeh et Sour (Tyr). La délégation a également visité le camp de Rashidiyeh ainsi qu'un camp militaire palestinien à proximité. A son retour à Beyrouth, la délégation s'est rendue dans le secteur de Fakhani où tout un pâté de maisons avait été démoli au cours d'un raid israélien.
6. Lorsque la délégation s'est rendue dans le sud du pays, on lui a montré les dégâts importants causés à la raffinerie de pétrole de Zahranî, dans les environs de Saïda, par les bombardements aériens et navals. Un pont situé sur la route principale Beyrouth-Tyr, qui longe la raffinerie, avait été démoli pendant l'attaque mais il était déjà reconstruit au moment où la délégation s'est rendue sur les lieux, et la route était rouverte à la circulation. La raffinerie avait été partiellement détruite, les principaux dégâts étant causés par des bombardements à partir de bâtiments naviguant au large des côtes. On a signalé que l'attaque avait causé des pertes importantes en vies humaines ainsi que des dégâts considérables aux véhicules de transport.

7. A Nablatiyeh, la délégation s'est entretenue avec le commandant militaire local de l'Organisation de libération de la Palestine et on l'a emmenée voir certaines zones qui avaient été endommagées par les attaques israéliennes. On a signalé que cette zone était soumise à des bombardements constants depuis 1978. La délégation a pu voir un orphelinat qui avait été partiellement détruit en 1973 et qui avait été attaqué de nouveau le mois dernier. Elle s'est également rendue dans un camp de réfugiés qui avait été abandonné par suite des attaques israéliennes constantes au cours des quelques dernières années.

8. Le grand pont enjambant le Litani sur la route principale Beyrouth-Tyr avait été détruit; on était en train de le reconstruire, ce qui entraînait une déviation de la circulation. On a souligné que la destruction de ce pont ne gênait que la population civile, étant donné qu'elle n'empêchait nullement les mouvements militaires. Deux ponts de moindre importance, plus en amont, demeuraient ouverts à la circulation, mais ils faisaient eux aussi l'objet d'attaques répétées et devaient constamment être reconstruits.

9. A Sour (Tyr), la délégation s'est rendue, en compagnie du commandant militaire local, en divers lieux endommagés par les attaques récentes. On a constaté que même les ruines qui dataient du début de l'époque romaine n'avaient pas été épargnées par cette attaque.

10. Durant sa visite au camp de Rashidiyeh, situé à Sour, la délégation a pu se rendre compte des conditions de vie des réfugiés palestiniens dans le camp et de l'étendue des dégâts causés par les attaques israéliennes. La délégation a été informée que ce camp était soumis à des attaques constantes des forces aériennes israéliennes. La délégation est allée voir le site d'une école qui avait été complètement rasée durant ces attaques continues. Les dégâts causés par les attaques récentes étaient considérables, 400 maisons environ ayant été complètement ou partiellement détruites.

11. La délégation a noté que les habitants du camp avaient un moral excellent et que les dégâts étaient réparés avec promptitude et détermination. Ce fut d'ailleurs un trait commun à toutes les zones visitées.

12. Les bombardements et les attaques à la roquette contre le secteur de Fakhani, en plein centre de Beyrouth, avaient complètement détruit plusieurs grands immeubles à appartements et fait de nombreuses victimes. On estimait à plusieurs millions de livres libanaises les dégâts matériels causés dans ce seul secteur.

13. D'après ce qu'on avait pu voir, tous les dommages causés par l'attaque du mois de juillet avaient uniquement touché des objectifs civils et visaient, semble-t-il, à terroriser la population civile et à saper son moral.

14. Au cours de la visite, il a été suggéré que l'attaque israélienne du mois de juillet avait pour principal objectif de créer chez les Libanais une antipathie à l'égard des Palestiniens en bouleversant l'économie du Sud du Liban et en terrorisant les civils aussi bien dans le sud qu'à Beyrouth. Si tel était bien l'objectif, il semble qu'on ait fait peu de cas des nombreuses victimes civiles que causeraient inévitablement les moyens utilisés pour l'atteindre. Faute d'autres raisons évidentes pouvant expliquer ces attaques et à en juger surtout d'après les objectifs choisis, la délégation est encline à admettre ces suggestions.

15. On a déjà signalé la rapidité avec laquelle les dégâts causés par les raids étaient réparés. La délégation tient à souligner qu'elle a été vivement impressionnée par le moral excellent de la population civile avec laquelle elle s'est entretenue au cours de toutes ses visites et par le ressort dont elle faisait preuve en réparant fréquemment, parfois du jour au lendemain, les dégâts causés par ces incessantes attaques israéliennes.

16. Au cours des entretiens que la délégation a eus avec le président Arafat et avec M. Farouk Kaddoumi, ainsi qu'avec d'autres dirigeants palestiniens, on n'a cessé de lui réaffirmer que le peuple palestinien était résolu à recouvrer ses droits légitimes en Palestine.

17. Le président Arafat, lors de son entrevue avec la délégation, a analysé les objectifs israéliens comme suit : ces attaques sauvages avaient pour but de diviser le peuple contre les Palestiniens, d'éliminer les dirigeants palestiniens et de ruiner l'économie libanaise, en particulier dans le sud, en coupant les communications. Il s'est déclaré convaincu que l'agression se répéterait et qu'en fait Israël était en train de masser des troupes pour lancer une nouvelle attaque. Selon lui, Israël était en mesure de poursuivre sa politique d'agression grâce à l'assistance militaire, économique et politique qu'il recevait de certains Etats, et en particulier des Etats-Unis d'Amérique.

18. Le président Arafat et M. Kaddoumi se sont déclarés convaincus que les Palestiniens seraient capables de résister à toute attaque d'Israël et aussi que la ferme résistance qu'ils avaient pu opposer à la dernière attaque israélienne avait constitué, pour la première fois, un sérieux revers pour Israël, qui ne pouvait plus prétendre qu'"il n'y a pas d'Organisation de libération de la Palestine".

19. L'Organisation de libération de la Palestine, bien que prête à utiliser tous les moyens dont elle dispose, y compris la force armée, pour faire reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, plaçait néanmoins toute sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies et souhaitait atteindre ses objectifs dans le cadre de l'Organisation. Elle l'avait prouvé en coopérant avec les organes des Nations Unies et en observant le cessez-le-feu. Le président Arafat et M. Kaddoumi ont l'un et l'autre rendu hommage aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et ont souligné que le Comité devait aider à chercher une solution pacifique dans le cadre de l'ONU.

20. La délégation recommande que le Comité prenne des dispositions pour que le rapport de la délégation soit distribué comme document de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et pour qu'il figure en annexe au rapport du Comité à l'Assemblée générale.

21. La délégation tient à remercier le Gouvernement libanais de lui avoir permis de se rendre au Liban, et en particulier S. Exc. M. Salim el-Wazzan, premier ministre du Liban, qui l'y a accueillie. La délégation tient aussi à exprimer sa gratitude et ses remerciements à l'Organisation de libération de la Palestine pour la généreuse hospitalité dont elle a fait preuve à son égard et pour toute l'organisation matérielle dont elle a bien voulu s'occuper afin de lui faciliter son séjour au Liban.

(Signé) M. SARRE, Sénégal

(Signé) Niaz NAIK, Pakistan

(Signé) C. KIRCA, Turquie

(Signé) V. KRAVETS, Ukraine

